

LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL : UN SUJET ÉMINEMMENT POLITIQUE

Jérôme Fourquet, Marie Gariazzo

21/01/2020

Alors que le conflit sur la réforme des retraites se poursuit et que les discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'intensifient à la suite de la suspension de l'âge pivot, la question de la pénibilité revient de plus en plus dans le débat. Pour Jérôme Fourquet et Marie Gariazzo, elle est même un point majeur pour comprendre le conflit en cours car elle structure en profondeur l'opinion publique.

Comme nous l'avons récemment montré, le rapport qu'entretiennent les Français à la retraite est intimement lié au vécu et aux représentations qu'ils ont du monde du travail. La retraite est ainsi majoritairement perçue de manière idéalisée comme un havre de paix auquel on accéderait, après une vie professionnelle s'apparentant de plus en plus à un parcours du combattant semé d'obstacles et d'épreuves. On comprend dès lors pourquoi l'allongement de la durée d'activité (qu'elle prenne la forme d'une augmentation du nombre d'annuités ou d'un âge « pivot » ou « d'équilibre ») passe très mal auprès des salariés dans la mesure où elle revient à reculer d'autant la sortie du tunnel et l'entrée dans la zone sécurisée et apaisée que constituerait la retraite. On notera au passage que si la retraite à points suscite un rejet, c'est notamment parce qu'elle est perçue comme introduisant une incertitude insupportable. Le fait que le prix du point de retraite ne soit pas établi une bonne fois pour toutes et qu'il puisse être ajusté en fonction des impératifs économiques ou budgétaires futurs est profondément anxiogène et déstabilisant. L'idée, majoritairement partagée, selon laquelle la retraite se caractériserait par un niveau de pension parfaitement stable permettant des conditions de vie relativement agréables est battue en brèche par ce projet de réforme tel qu'il est appréhendé aujourd'hui.

Les opposants à la réforme soulignent d'ailleurs régulièrement que, dans le système actuel, la retraite constitue une période à part au cours de laquelle les individus peuvent légitimement profiter de la vie. Philippe Martinez dans un débat sur France 2 le 9 janvier 2020 a, par exemple, répondu à un restaurateur se plaignant de l'impact du conflit social sur son chiffre d'affaires que la CGT se battait pour sauvegarder un système de retraite qui « permet aujourd'hui aux retraités d'aller de temps en temps au restaurant ». Dans le même ordre d'idées, dans une autre émission, un

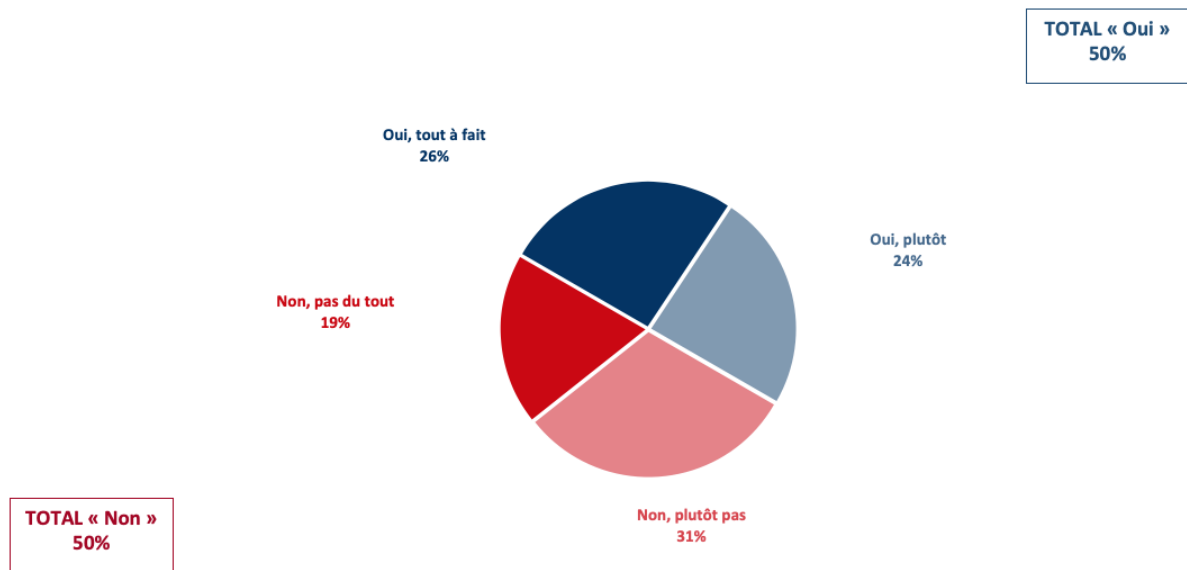
syndicaliste de Sud-Rail présentait la retraite comme la période des projets, celle où « on pouvait s'acheter une caravane ou un camping-car pour voyager ».

Un quart des actifs très exposé à la pénibilité physique

Dans cet univers de représentations sur le monde du travail et la retraite, la notion de pénibilité intervient à deux niveaux. Sur un plan normatif, on doit, d'une part, pouvoir l'évaluer pour que ceux « qui partent après une dure vie de labeur » (selon l'expression consacrée) puissent bénéficier d'avantages ou de bonifications, assez légitimement acceptés par l'opinion, pour compenser ou tenir compte de la pénibilité endurée durant leurs carrières. Mais, d'autre part, en termes de dynamiques d'opinion, l'exposition à la pénibilité influe très significativement sur les attentes et les projections des salariés concernant leur âge de départ à la retraite. Cette dimension est absolument centrale dans la mesure où la pénibilité au travail concerne une part très conséquente des salariés.

La contraction très importante qu'ont connue au cours des dernières décennies l'agriculture et l'industrie (activités générant souvent une forte pénibilité physique pour les personnes exerçant ces métiers) au profit du tertiaire, secteur réputé comme plus confortable et moins exposé, a contribué à rendre moins visible la pénibilité au travail. Pour autant, elle est loin d'avoir disparu et elle demeure ressentie par une part très importante des actifs. Ainsi, si l'on ne considère que la pénibilité physique, selon les données de l'Ifop, 50% des actifs déclarent « tout à fait » ou « plutôt » exercer un métier pénible, dont plus d'un quart se sent très exposé.

La pénibilité perçue de son métier



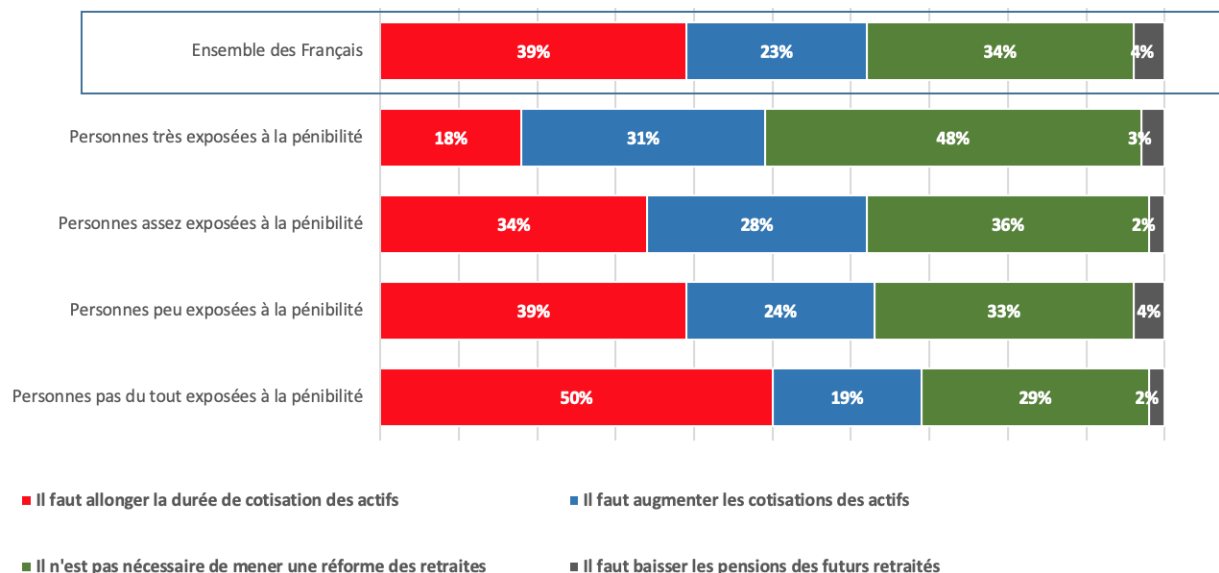
Si le monde du travail dans la France du XXI^e siècle n’a plus grand-chose à voir avec l’univers décrit dans *Germinal* par Zola, un actif sur deux demeure cependant concerné (dont un quart très concerné) par une forme de pénibilité physique qu’il s’agisse, selon la définition retenue dans cette enquête, de l’accomplissement de tâches ou de gestes répétitifs, du port de charges lourdes, des horaires décalés ou de nuit, du travail en position debout ou de l’exposition au bruit ou aux intempéries. Ces métiers pénibles existent dans l’industrie ou le bâtiment mais également dans le vaste secteur de l’économie tertiaisée. On pense aux salariés de la restauration, mais aussi aux caissières des supermarchés ou aux femmes de ménage. Les secteurs du transport (chauffeurs routiers) et de la logistique concentrent également des métiers à forte pénibilité. Vigiles, caristes, préparateurs de commandes, agents d’entretien ou de maintenance, personnels des Ehpad, notre économie contemporaine repose, pour reprendre l’expression de Denis Maillard, sur un important « back-office », très peu médiatisé et valorisé mais pour autant essentiel. Et beaucoup de ces soutiers du système sont exposés à différentes formes de pénibilité physique.

Le degré de pénibilité physique du métier exercé conditionne très fortement le rapport à la retraite

La pénibilité physique n’a donc pas disparu, tant s’en faut, de l’univers professionnel, et le degré d’exposition à cette pénibilité physique influe très clairement sur le rapport au travail et à la retraite. Comme le montrent les chiffres suivants, les arbitrages que les actifs seraient prêts ou non à faire dans le cadre de la réforme des retraites sont fortement indexés sur le degré de

pénibilité ressentie. Plus la pénibilité est importante et plus les actifs se montrent hostiles à une réforme des retraites (la retraite s'apparentant pour eux pleinement au havre de paix évoqué plus haut).

L'arbitrage entre différentes options concernant la réforme des retraites en fonction de la pénibilité physique ressentie au travail



Le degré de pénibilité pèse également très significativement (et logiquement) sur la capacité que les salariés ont à se projeter sur une fin de carrière plus ou moins éloignée. Plus la pénibilité physique est ressentie et moins on s’imagine capable de la subir pendant encore de longues années et d’occuper son poste passé soixante ans. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, l’acceptation d’un allongement de la durée de cotisation des actifs est statistiquement très corrélée au degré de pénibilité physique généré par l’emploi occupé. 50% des actifs qui n’éprouvent aucune pénibilité physique seraient ainsi prêts à cotiser (et donc à travailler) plus longtemps, contre seulement 34% des « plutôt » exposés et seulement 18% des « tout à fait » exposés. Ces derniers, souvent pourtant assez peu payés, seraient, à tout prendre, plus disposés à voir les cotisations des actifs augmenter. 31% d’entre eux évoquent cette option, qui leur paraît, au final, plus acceptable que de se voir contraints de travailler quelques années de plus dans un poste qui met leur organisme à rude épreuve et qu’ils pensent ne plus pouvoir tenir physiquement et

psychologiquement passé un certain âge. L'augmentation des cotisations fait, en revanche, moins recette (19%) parmi ceux qui sont totalement préservés de la pénibilité physique et qui, placés en situation d'arbitrage, privilégient, quant à eux, un allongement de la durée d'activité plutôt qu'une ponction supplémentaire sur leur salaire.

Les études qualitatives que nous menons à l'Ifop illustrent parfaitement ces résultats. Pour les personnes qui exercent un métier pénible avec de fortes contraintes physiques, la retraite constitue une véritable libération, même si beaucoup redoutent de ne pouvoir en profiter pleinement. « On sait très bien qu'on n'a pas la même espérance de vie que les cadres ; l'allongement de la vie, c'est très bien mais, nous, on sera dans quel état ? On aura cotisé toute notre vie mais on ne pourra pas en profiter », nous dit cette femme de cinquante ans, ouvrière dans le domaine de la grande distribution. Décrivant un quotidien éprouvant physiquement, les propos recueillis témoignent souvent d'un effet d'usure déjà important, même parmi les quarantenaires. À cela s'ajoute une pénibilité psychologique. Celle-ci se voit décrite par de nombreux interviewés comme liée à un double mouvement de balancier entre, d'une part, la montée des exigences de leur direction, de leurs clients ou usagers et, de l'autre, le sentiment d'un isolement plus grand, d'une perte de collectif, qui nuit à l'ambiance de travail. Pour toutes ces raisons, l'idée de se projeter dans un allongement de la durée de travail relève de l'impensable, d'où le refus d'un âge pivot à soixante-quatre ans (qui en plus de les projeter dans une retraite tardive ne prend pas en compte les carrières longues) : « Ce n'est pas possible, ce délire de toujours travailler plus ; pour moi, c'est de l'euthanasie cachée », « il y a une limite physique, si c'est pour partir à la retraite entre quatre planches, non ! », « pour moi, on ne peut pas parler de retraite sans parler de la pénibilité et des conditions de travail ».

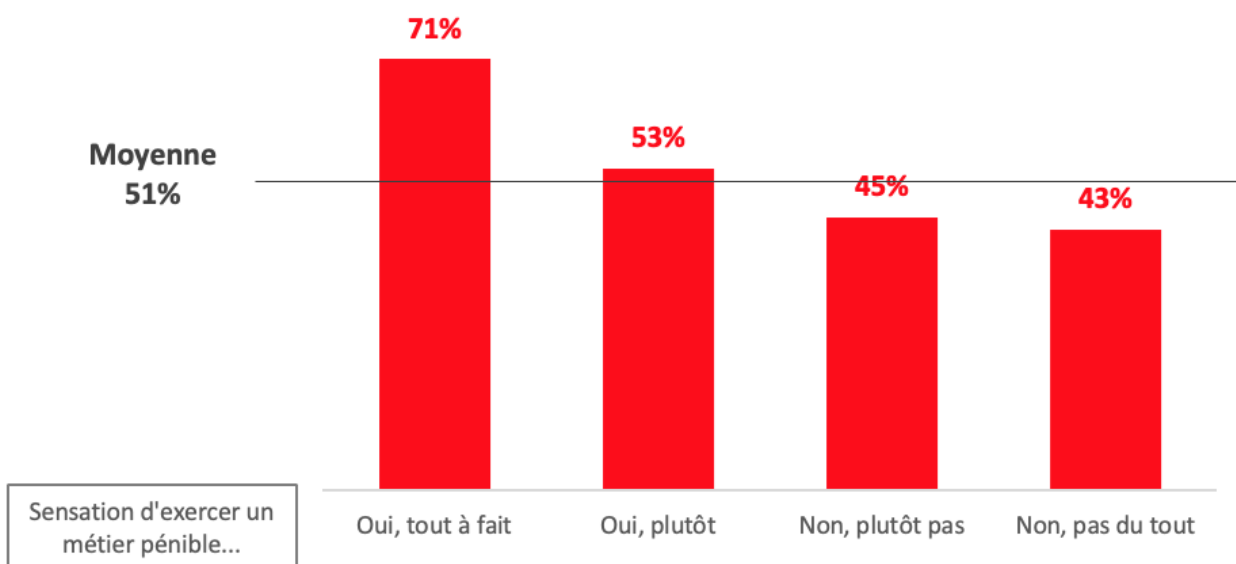
L'influence de la pénibilité ressentie sur le rapport que les actifs entretiennent avec leur travail et sur les positions qui sont les leurs sur les questions de la réforme des retraites ne se manifeste pas qu'aujourd'hui. Signe qu'il s'agit d'un paramètre fondamental, on l'observait déjà en 2010 lors d'un précédent débat accompagnant le projet de réforme porté par le Premier ministre de l'époque, François Fillon. Si 71% des professions intellectuelles et des cadres supérieurs, professions les moins exposées à la pénibilité physique, considéraient comme acceptable le recul de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite, cette adhésion ne concernait que 48% des professions intermédiaires et seulement 33% des employés et des ouvriers, populations les plus affectées par la pénibilité au travail.

Le sujet de la pénibilité s'est toujours invité en force dans les consultations lors des réformes successives sur les retraites, comme « une bombe à retardement ». Les études que nous avons menées par le passé, en 2010 sous Nicolas Sarkozy et en 2013 sous François Hollande,

témoignaient déjà des tensions très fortes sur le sujet dès que l'hypothèse d'un allongement de la durée de travail était abordée, notamment parmi les ouvriers et les employés : « On s'est cassé la tête à travailler en attendant avec impatience la retraite, si on nous dit qu'il faut travailler davantage, je ne suis pas d'accord ; on a le temps de mourir sans jamais partir à la retraite. » S'observaient alors des stratégies d'évitement importantes (« si on doit partir plus tard, moi, je me mettrai en arrêt maladie, avant, à soixante-quatre ans les gens sont fatigués et malades ») voire, chez certains, une préférence pour agir sur d'autres leviers tels que l'augmentation des cotisations (« si tout le monde paie un peu plus, je pourrais m'y faire plus facilement... mais travailler plus longtemps, pour ma santé physique et mentale, c'est impossible ») ; preuve de l'intensité du problème.

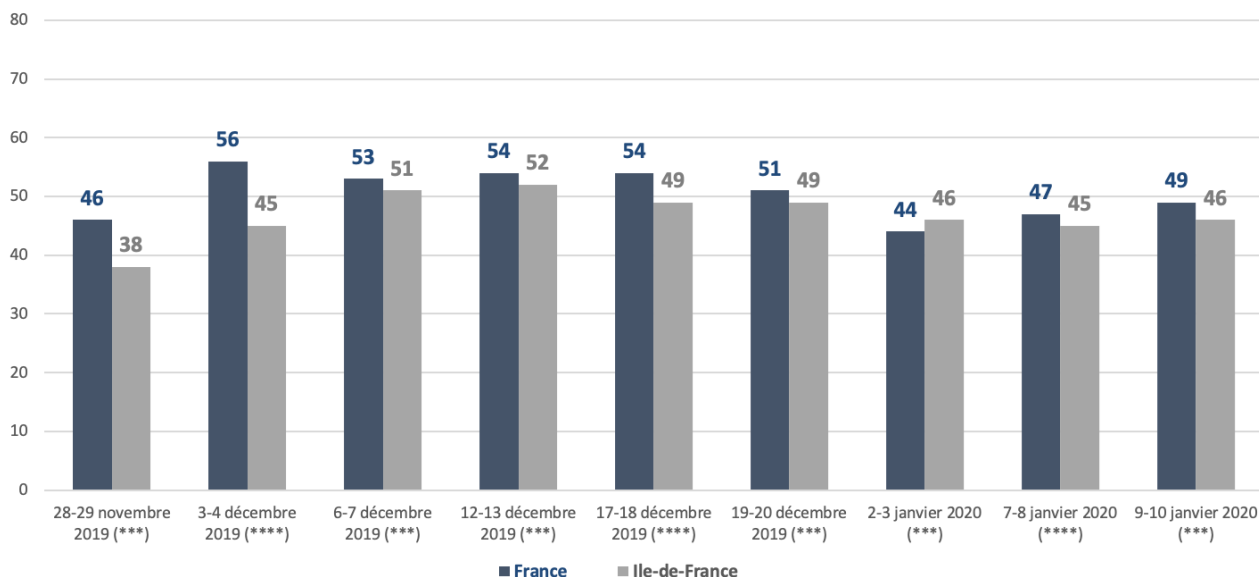
Aujourd'hui, les actifs les plus exposés à la pénibilité constituent également les publics les plus réfractaires au projet de réforme gouvernementale. Ainsi, d'après une enquête réalisée les 19 et 20 décembre dernier, les interviewés ressentant le plus de pénibilité au travail étaient pas moins de 71% à soutenir ou avoir de la sympathie pour le mouvement de grève contre seulement 43% parmi ceux ne ressentant aucune pénibilité au travail. Ce soutien à la grève (malgré les désagréments que celle-ci peut entraîner pour eux) constitue en quelque sorte un investissement ou un sacrifice consenti pour l'avenir – les difficultés endurées du fait de la grève étant le prix à payer pour s'assurer une retraite convenable.

19-20 décembre 2019 : le degré de soutien et de sympathie à la mobilisation contre la réforme en fonction du degré de pénibilité ressentie au travail



Cet important soutien au mouvement de grève de la part de la composante du salariat la plus exposée à la pénibilité physique n'a pas échappé aux syndicalistes qui animent cette lutte sociale. De manière très régulière est revenu dans leurs propos l'argument selon lequel « il valait mieux en baver quelques semaines aujourd'hui dans les transports que pendant plusieurs années plus tard avec une pension de retraite amputée ou des annuités supplémentaires à accomplir pour bénéficier d'une retraite à taux plein ». Cet argumentaire a fait clairement mouche auprès de la population la plus exposée à la pénibilité. C'est cela qui explique en partie, selon nous, le fait que la grève n'ait pas été plus impopulaire en Île-de-France qu'en province, alors que les perturbations et les nuisances se sont, pour l'essentiel, concentrées dans la région capitale.

Comparaison du niveau de soutien et de sympathie à l'égard du mouvement social « France vs. Île-de-France »



Si les cadres et les professions intellectuelles, nombreux en Île-de-France, ont, pour une partie d'entre eux, pu recourir au télétravail ou à des modes de déplacement individuel (voitures, deux-roues, taxi, marche...), car résidant à distance relativement raisonnable de leur lieu de travail, les salariés occupant les missions de « back-office » (femmes de ménage, caissières, vigiles...) ont été

les plus touchés par la grève. Habitant souvent en lointaine banlieue et occupant des postes ne permettant pas le télétravail, ces salariés n'ont souvent pas eu d'autre choix que de s'entasser dans des bus et des RER littéralement pris d'assaut et/ou d'effectuer une partie de leurs trajets domicile-travail à pied. Mais de nombreux témoignages recueillis dans le cadre des reportages consacrés au conflit social ont montré qu'une bonne partie de cette population, pourtant très pénalisée par la grève, faisait preuve de compréhension voire de soutien à l'égard des cheminots et des agents de la RATP en lutte. Ce paradoxe apparent est en partie levé si l'on intègre à l'équation le facteur pénibilité du travail, car ces salariés y sont plus exposés que d'autres catégories de la population. Ainsi, en Île-de-France, le lourd désagrément occasionné par la grève des transports a sans doute été compensé chez une partie des usagers par un soutien structurellement plus marqué aux grévistes, du fait de la forte pénibilité des métiers exercés.

Un quinquennat marqué par la réactivation de la lutte des classes

On le voit, la frange du salariat la plus exposée à la pénibilité physique au travail exprime des opinions particulières se traduisant par un fort niveau de soutien aux grévistes. Mais, il ne s'agit sans doute pas que d'une attitude ponctuelle en lien avec le sujet précis des retraites et le rapport au travail. Il y a un peu plus d'un an, cette même catégorie de salariés s'était déjà manifestée par une identification nettement plus élevée que la moyenne au mouvement des « gilets jaunes » comme nous allons le montrer ci-après. Tout se passe comme si cette population campait fréquemment dans une position plus contestataire et plus radicale vis-à-vis du gouvernement, cette confrontation ayant gagné en intensité durant ce quinquennat.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, la France a connu, en effet, la crise des « gilets jaunes », mouvement social sans précédent dans sa forme et par son intensité, ainsi qu'une grève d'une durée historique à la SNCF. Ces deux événements traduisent une réactivation de l'imaginaire de la lutte des classes ainsi qu'un antagonisme profond entre les composantes les plus populaires du monde du travail et un président perçu comme défendant les intérêts des classes possédantes et de la finance.

Alors que sous les trois quinquennats précédents, les présidents en exercice bénéficiaient, deux ans et demi après leur élection, d'un niveau de popularité identique parmi les cadres et les professions intellectuelles, d'une part, et les ouvriers, d'autre part, le fossé est désormais béant en ce qui concerne Emmanuel Macron.

Popularité comparée de différents présidents de la République auprès des cadres et professions intellectuelles, d'une part, et des ouvriers, d'autre part

Présidents	Popularité auprès des cadres et professions intellectuelles	Popularité auprès des ouvriers	Écart cadres/ouvriers
Jacques Chirac – décembre 2004	48%	47%	+ 1 pt
Nicolas Sarkozy – décembre 2009	30%	30%	=
François Hollande – décembre 2014	18%	17%	+ 1 pt
Emmanuel Macron – décembre 2019	45%	18%	+ 27 points

Source : Baromètre Ifop / JDD.

Tout se passe comme si le clivage dominant n'était plus tant le clivage gauche/droite, jadis très structurant en matière de popularité de l'exécutif, mais un clivage opposant « France d'en haut » à « France d'en bas », pour reprendre une terminologie raffarinienne. Alors que les présidents de gauche et de droite, quel que soit leur niveau de popularité, disposaient de soutiens sociologiquement assez homogènes du fait de la nature, au final, assez interclassiste des électorats du Parti socialiste et de l'UMP ces quinze dernières années, la recomposition politique initiée par la victoire d'Emmanuel Macron s'est traduite par une structuration de l'opinion publique qui est désormais non plus horizontale mais verticale.

Dans les deux grands moments de tension sociale récents (crise des « gilets jaunes » et conflit sur la réforme des retraites), cette polarisation à l'égard de l'exécutif a fonctionné à plein : les cadres et les professions intellectuelles affichent un haut niveau de soutien quand les catégories populaires sont particulièrement déifiantes, l'hostilité étant la plus intense dans la composante de ces milieux

populaires la plus exposée à la pénibilité du travail.

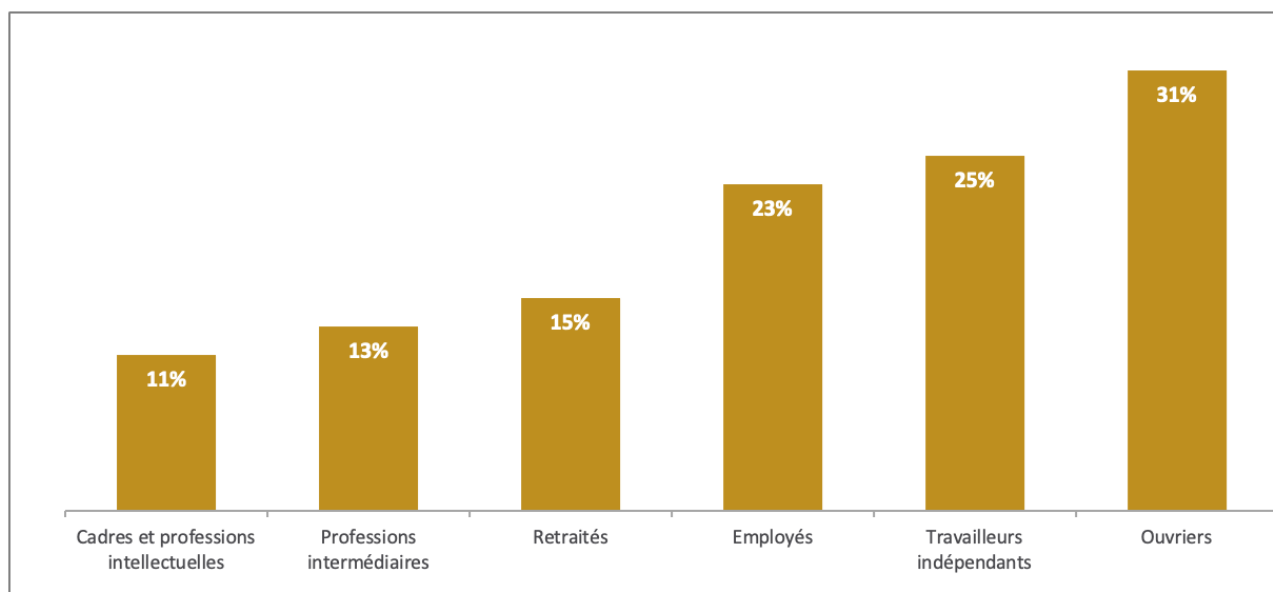
Les métiers pénibles, vivier de recrutement des « gilets jaunes »

Le mouvement des « gilets jaunes » a, certes, été hétérogène mais les données de sondages dont nous disposons permettent néanmoins de mettre en évidence certaines lignes de force sociologiques de ce groupe qui s'est agrégé lors de cette mobilisation auquel 18% des Français se sont identifiés d'après une enquête de l'Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès réalisée en décembre 2018, au pic de la mobilisation.

Si seuls 11% des cadres supérieurs et des professions intellectuelles et 13% des professions intermédiaires se sentaient « gilets jaunes », ce mouvement a, en revanche, résonné bien davantage parmi les catégories populaires : 26% de l'ensemble ouvriers + employés mais également la même proportion d'indépendants (commerçants, artisans, petits chefs d'entreprise et agriculteurs) se sont identifiés aux « gilets jaunes ».

Décembre 2018 : la proportion de personnes se définissant comme « gilets jaunes » dans les différentes catégories socioprofessionnelles

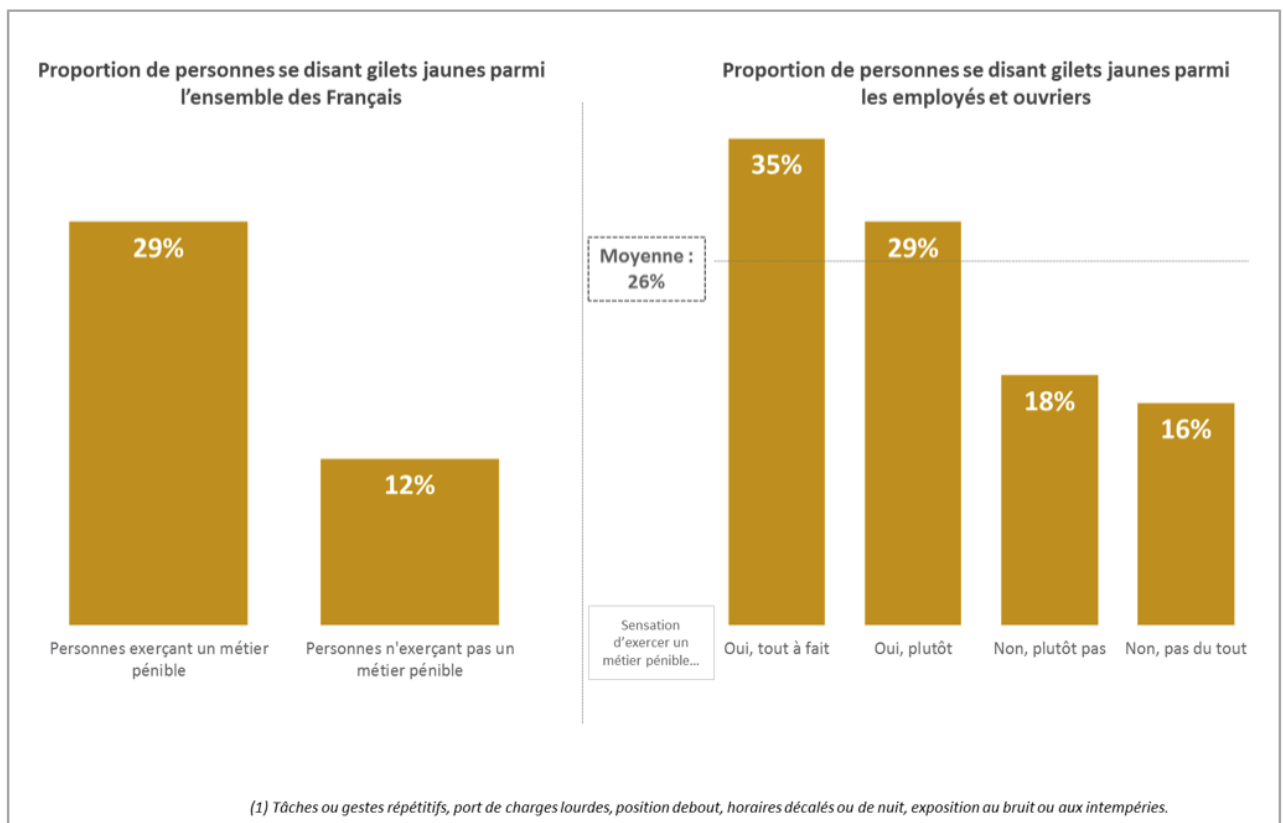
Question posée : « Vous-même, diriez-vous que vous êtes un "gilet jaune" ? »



Alors que, traditionnellement, la différence de statut entre indépendants et salariés clivait fortement ces populations, elles ont fait cette fois front commun, ce qui est assez inédit. Hormis le fait de disposer en moyenne d'un niveau de diplôme assez peu élevé, un autre trait commun a pu relier ouvriers et employés, d'une part, et artisans, d'autre part : celui d'exercer un métier pénible. On retrouve, en effet, cette caractéristique à la fois dans le monde ouvrier mais aussi chez toute une partie des employés et des artisans. Et, d'après nos données d'enquêtes, l'identification aux « gilets jaunes » était nettement indexée au fait d'exercer un métier pénible. Parmi les personnes les plus exposées, 29% se définissaient ainsi comme « gilets jaunes » contre seulement 12% parmi celles n'exerçant pas de métier pénible.

On ne pourrait voir dans ces chiffres que l'expression sous une autre forme du clivage présenté précédemment entre les cadres et les professions intermédiaires (moins exposés à la pénibilité), d'une part, et les ouvriers et employés davantage concernés, d'autre part. Mais ces deux paramètres ne se superposent pas parfaitement et la pénibilité du poste occupé vient renforcer encore davantage l'identification au mouvement des « gilets jaunes » parmi les ouvriers et les employés. Au sein de ces catégories populaires, tous les types de métiers n'engendrent pas le même degré de pénibilité et plus les salariés y sont exposés, plus leur propension à se reconnaître dans le mouvement a été forte. La proportion de personnes se déclarant « gilets jaunes » double ainsi en passant de seulement 16% parmi les ouvriers et les employés n'ayant pas du tout le sentiment d'exercer un métier pénible à 35% parmi leurs collègues les plus exposés à différents types de nuisances et de contraintes.

La pénibilité du métier exercé⁽¹⁾ vient renforcer l'identification au mouvement notamment dans les milieux populaires



Si comme on l'a dit, le mouvement des « gilets jaunes » a recruté parmi les actifs des milieux populaires, ce fut d'abord et préférentiellement dans leurs franges les plus « laborieuses » pour reprendre une expression employée par Emmanuel Macron. Ces métiers durs et difficiles sont généralement occupés par des salariés peu qualifiés et peu payés. Ces postes sont essentiels au bon fonctionnement de la machine économique mais sont très peu visibles et peu valorisés. Les personnes qui les exercent sont en quelque sorte les « soutiers du système ». Déconsidérés socialement, éprouvés physiquement quotidiennement par leur travail et situés au dernier rang dans la fameuse « chaîne de valeur », ce sont d'abord ces salariés invisibles qui ont endossé leur gilet jaune pour accéder à la reconnaissance, à la dignité et revendiquer des conditions de vie plus décentes. Ce sont également eux qui se sont le plus reconnus dans ce mouvement de contestation frontale du pouvoir en place avant, un an plus tard, d'être les plus en soutien des grévistes s'opposant à la réforme des retraites.

La délicate question de l'évaluation de la pénibilité

Si au sujet de la pénibilité un consensus s'opère sur les carrières longues et les métiers avec de fortes contraintes physiques, les études menées par l'Ifop montrent que cette notion apparaît

aujourd'hui totalement revisitée. Les conditions de travail dans le tertiaire amènent notamment à rebattre les cartes de la pénibilité et posent la délicate question de son évaluation. « On parle souvent de pénibilité physique mais je crois qu'une nouvelle forme de pénibilité apparaît : la souffrance psychologique, le stress et la pression des entreprises » indique un sondé. Aborder dans le cadre des négociations sur la réforme des retraites ce sujet revient donc à ouvrir la boîte de Pandore sur les conditions de travail aujourd'hui...

Amenés à décrire les formes de pénibilité qu'ils ressentent, les interviewés qui se sentent exposés à une pénibilité importante dans le cadre de leur activité professionnelle se montrent en effet très discrets. Certes, la plupart des ouvriers, employés mais aussi les agriculteurs et les artisans mentionnent des conditions d'exercice physiquement difficiles. Mais, à côté d'eux, d'autres employés, des professions intermédiaires mais aussi des cadres supérieurs et professions libérales reviennent sur la pression qu'ils ressentent au quotidien, sur l'épuisement et la souffrance au travail qu'ils peuvent éprouver. Sont particulièrement mentionnées les situations d'amplitudes horaires importantes, de rythmes soutenus, les contextes de sous-effectifs qui augmentent la charge de travail, mais également les situations de stress liées aux pressions à la fois internes (poids du management, pression du résultat) et externes (exigences voire violence des usagers/clients) : « On a beaucoup de pression de la part de nos supérieurs, des journées harassantes », « l'agression des usagers, les violences verbales », « on est fliqué, noté », « il y a une usure psychologique », « c'est le stress dû aux objectifs de rendements à atteindre, aux absences à remplacer », « l'ambiance générale est de plus en plus morose car on fait la course à la marge pour les actionnaires », « il y a beaucoup plus de dépressions maintenant dans les entreprises par rapport à avant. Y a des suicides, du stress, du harcèlement ».

Ce ressenti se trouve, par ailleurs, souvent amplifié par le sentiment d'un manque de reconnaissance qui vire pour certains à une forme d'irrespect de leur direction ou de leurs clients. Le monde du travail a changé et avec lui les formes de pénibilité qu'il comporte. Le sujet apparaît donc éminemment épineux pour le gouvernement. La reconnaissance du stress, des risques psychosociaux et de mauvaises conditions de travail dans le secteur tertiaire rend, en effet, la gestion du dossier beaucoup plus compliquée. Mais, les attentes sont fortes de voir les politiques arrêter de se cacher derrière la complexité du sujet pour ne jamais s'y atteler.